



SNES Wallis-et-Futuna
BP 605 Mata 'Utu
98 600 Wallis
Pacifique Sud

Mél. : <contact@snes-fsu-wf.fr>
Site : <<http://www.snes-fsu.wf>>



Compte-rendu du CTS du mardi 23 juin 2015

Sont présents :

Membres du CTS, représentants du vice-rectorat

M^{me} Annick Baillou, vice-rectrice
M. David Peil, secrétaire général
M. Ahmed Aime, chef des ressources humaines
M. Bertrand Roudaire, directeur du second degré

Membres du CTS, représentants des personnels

M. Charles Fakailo (UTFO), titulaire
M. Luc Meysonnier (UTFO), titulaire
M. Pascal Schroetter (FSU), titulaire
M. Mika Seo (UTFO), suppléant
M. Marc Soulé (FSU), titulaire

Experts désignés par l'administration

M. Nicolas Abadie, chef du service des systèmes d'information
M^{me} Nathalie Korczek, principale du collège de Te'esi
M^{me} Siakuvasa Talaha, chef du service des examens et concours

Début de la réunion à 14h05

En préambule, le SNES-FSU lit une déclaration liminaire qui sera jointe au procès verbal de la réunion :

Par cette déclaration liminaire la FSU tient à faire part de son mécontentement face à une gestion des convocations aux réunions du CTS du 23 juin et à sa réunion préparatoire du 22 juin qu'elle juge inacceptable. Ces convocations ont en effet été émises lors des vacances scolaires (le premier mail de convocation fut adressé le lundi 8 juin avec des pièces jointes impossibles à ouvrir alors que les convocations papiers sont arrivées, dans le meilleur des cas, dans les établissements le mardi 9 juin donc durant les vacances scolaires). Ces convocations durant les vacances scolaires n'ont pas permis la concertation des collègues lors de réunions syndicales dans les établissements afin d'aboutir à une rédaction collégiale et synthétique des questions diverses.

L'absence de représentants FSU à la réunion préparatoire du lundi 22 juin est également la conséquence de ces convocations émises durant les congés scolaires.

Il est regrettable, alors qu'aucun CTS ne fut réuni depuis le 20 novembre 2014, que la tenue de ce premier CTS de 2015 soit minée dès sa préparation par une communication plus que maladroite.

I) Installation du CTS suite aux élections professionnelles du 12 mai 2015

Le CTS de Wallis-et-Futuna est installé pour 4 ans et sera composé de 10 membres (5 pour l'administration rectorale et 5 pour les organisations syndicales) qui ont droit de vote.

Suite aux élections professionnelles récentes, 2 élus de la FSU siègent avec 3 élus UTFO.

La Vice Rectrice répond à une question de la FSU et précise que les suppléants des élus syndicaux peuvent être présents lors du CTS mais conformément au règlement intérieur de cette instance n'ont pas le droit de participer aux débats sauf bien sûr si ils sont présents en remplacement d'un titulaire.

Le CTS pourra faire appel à des experts pour étayer une question mise à l'ordre du jour.

La Vice Rectrice indique que 2 autres réunions du CTS sont prévues pour 2015, fin juillet et mi octobre.

II) Résultats aux examens de la session 2014

La chef du service des examens et concours fait état des taux de réussite aux examens 2014 qui sont jugés « plus que satisfaisants ».

Le taux de réussite au DNB, série générale, est avec 80% en hausse par rapport à l'année dernière. Le taux est moins satisfaisant pour la série professionnelle : 71 %

Les taux de réussite en CAP, en BEP et en Bac Pro sont tous au dessus de 80% sauf en CAP PAR (peinture application et revêtement) - 56 % - et en Bac Pro MSA (métiers du secrétariat et de l'administration) -72 %-

Les taux de réussite aux Bacs généraux sont très bons avec un taux moyen de 93 %

La Vice Rectrice signale que les efforts doivent être portés sur les bacs technologiques dont les taux de réussite doivent être améliorés notamment en ST2S -65 %-

Pour les examens de fin d'année la FSU demande que les professeurs soient convoqués le plus tôt possible et que le vice rectorat soit attentif à ne pas faire appel pour l'oral (et notamment pour le second groupe d'épreuves) à des professeurs qui ont eu les élèves en cours durant l'année scolaire.

La Vice Rectrice précise que même les professeurs qui quitteront définitivement le territoire en fin d'année peuvent être convoqués pour les examens.

III) Bilan de la rentrée scolaire 2015

La Vice rectrice souligne que la rentrée s'est déroulée dans de bonnes conditions.

La FSU souligne les problèmes rencontrés au collège de Lano où l'ancien chef d'établissement, absent lors de la rentrée, n'avait pas mis les élèves et les collègues dans des conditions de rentrée sereines suite à un travail préparatoire en amont négligé. La FSU souligne que c'est notamment grâce à l'implication du corps enseignant que la rentrée dans ce collège a pu se dérouler dans des conditions pédagogiquement acceptables.

Les journées d'accueil des nouveaux arrivants sont unanimement louées. La Vice Rectrice souligne même qu'elles pourraient être encore plus étoffées avec l'organisation de séminaires avec notamment l'apport de connaissances en langues vernaculaires.

IV) Calendrier scolaire 2016

Calqué sur celui de la Nouvelle Calédonie, il est adopté à l'unanimité.

Rentrée scolaire 2016 : vendredi 12 février 2016

Début des vacances de fin d'année : jeudi 15 décembre 2016

V) Préparation de la rentrée 2016

La Vice Rectrice indique qu'elle est en phase de dialogue avec les chefs d'établissements pour une prévision des besoins en heures et donc en enseignants. Elle se déplacera sur Futuna dans la semaine du 29 juin au 3 juillet pour poursuivre ce dialogue au sein des établissements futuniens.

Le nombre d'enseignants quittant le territoire en fin d'année étant de 49, la FSU signale qu'elle sera très attentive à la mise au mouvement des postes ainsi libérés.

Le deuxième CTS de la fin juillet sera amené à discuter plus précisément de cette question cruciale.

Suite à une question de la FSU, la Vice Rectrice précise qu'aucune fermeture d'établissement n'est planifiée même si, du fait de l'érosion démographique du territoire, un collège comme celui de Te'esi devrait fonctionner avec 4 classes en 2016.

La FSU interroge la Vice Rectrice sur sa position au sujet des demandes de cinquième année de contrat sollicitée par certains professeurs. La Vice Rectrice signale que cela n'est pas prévu par les textes mais s'engage à recevoir personnellement chaque enseignant ayant fait une demande et à étudier chaque cas. Des postes non pourvus lors du mouvement ou des personnels à quelques mois de la retraite pourraient être des raisons de prolongation de contrat.

VI) Correspondants pédagogiques

10 correspondants pédagogiques ont été nommés pour 2015 (7 pour Wallis et 3 pour Futuna).

Le correspondant « arts/cultures/patrimoines » sera nommé courant juillet à la fin du congé d'une collègue.

La FSU regrette la mauvaise communication rectorale lors de l'appel à candidatures pour le renouvellement de ces correspondants ainsi que leur nomination tardive. La FSU souhaite que la désignation se fasse dès la fin de l'année scolaire pour que la formation et les projets ne prennent pas de retard début 2016. La Vice Rectrice prend note de la pertinence de ces remarques.

La FSU signale aussi que le pôle scientifique (Technologie-Physiques-SVT et Mathématiques) semble trop étoffé pour un seul correspondant pédagogique.

L'UTFO demande pourquoi le poste de correspondant pédagogique en économie-gestion a été supprimé. L'administration rectorale a indiqué que cette discipline ne regroupait pas assez d'enseignants pour nécessiter la création d'un pôle.

V) Charte informatique

Pour se conformer aux textes nationaux, le Vice Rectorat a rédigé une charte informatique (inspirée de celle existant en Polynésie) régissant « l'usage du système d'information par les personnels du ministère de l'éducation nationale du Vice Rectorat des Iles Wallis-et-Futuna. ».

Cette charte est adoptée à l'unanimité par les membres du CTS (elle entre donc en vigueur à partir du 23 juin 2015) et devra être présentée dans les Conseils d'Administration des différents établissements.

VI) Protocole pour les contractuels

La Vice Rectrice présente « un protocole relatif à la situation et la gestion des personnels d'enseignement et d'éducation contractuels wallisiens et futuniens »

La FSU demande quand ce protocole a été établi et s'étonne qu'elle ne fut pas invitée aux débats alors qu'il s'agit, comme l'indique le préambule du texte, d'une question touchant « le second degré ».

La Vice Rectrice indique que ce protocole a été rédigé après une réunion du 19 septembre 2014, suite à un conflit.

La FSU demande, à l'avenir, que de tels débats importants se fassent en toute transparence avec la participation de la FSU qui est, comme le montrent les derniers résultats aux élections professionnelles, un partenaire incontournable. La FSU demande aussi que lors de ces futures réunions la FSU ne soit pas sous-représentée par rapport à l'UTFO. La Vice Rectrice prend bonne note de ces remarques.

Concernant le protocole, la FSU signale qu'elle ne peut en l'état accepter l'article 7 qui indique qu'un « représentant des personnels d'enseignement et d'éducation contractuels du second degré exerçant leurs fonctions sur le territoire de Wallis-et-Futuna désigné par chacune des *organisations syndicales représentatives des contractuels* siègera à la commission locale de recrutement des contractuels installée par le vice-rectorat pour l'examen des candidatures aux postes d'enseignement et d'éducation à pouvoir par des personnels contractuels ». Pour la FSU les mots en italique sont discriminants et l'écarteraient de la commission locale de recrutement. La Vice Rectrice reconnaît l'ambiguïté et demande que cet article soit modifié pour indiquer que dans la commission siègeront les syndicats ayant des élus au CTS. Le protocole sera donc représenté lors du deuxième CTS.

La FSU signale aussi que ce protocole ne doit concerner qu'un nombre limité de personnes qui sont sur des postes à temps non complets ou non pourvus au mouvement. L'UTFO indique ne pas être dans la même perspective. Le débat se poursuivra lors du deuxième CTS après recensement des besoins en personnels.

VII) Groupe de Travail Pédagogique sur les langues vernaculaires

La vice-Rectrice signale qu'un groupe de travail sur les langues et cultures wallisiennes et futuniennes dans les enseignements du premier et du second degré a été installé depuis fin mars 2015.

Ce groupe travaille à la mise en place d'une option Langue et Culture Régionale (niveau LV3) pour le wallisien et le futunien en 2016. Fin 2015, les élèves qui ont pris cette option au lycée passeront une certification.

VIII) Questions diverses

Questions de la FSU

Notation administrative : La FSU signale que la note de service rectorale ainsi que les grilles de référence doivent être affichées dans les salles des professeurs.

La FSU demande qu'une commission d'étude des éventuelles contestations de notes administratives soit prévue. La Vice Rectrice donne une suite positive à cette demande mais espère que la commission n'aura pas à se réunir.

Lors des débats, la Vice Rectrice indique qu'elle ne modifiera pas les notes mises par les chefs d'établissement qui sont les mieux placés pour évaluer l'enseignant.

Départs définitifs : La FSU demande à ce que les enseignants qui quittent définitivement Futuna en fin d'année puissent faire leurs démarches administratives à Futuna. Le chef des ressources humaines indique que cela devrait se faire sans problème et communiquera sur ce sujet lors du CTS suivant.

La FSU indique que la note de service sur les départs définitifs, en désindexant le fonctionnaire dès le premier jour de vacances, est illégale et en contradiction notamment avec le texte du 25 novembre 2014 utilisé en Polynésie Française. Pour la FSU, on ne peut désindexer un fonctionnaire le premier jour des vacances que si on lui propose à cette date un vol pour quitter le territoire. La Vice Rectrice reconnaît la justesse de ces arguments et indique que (comme l'année dernière) les fonctionnaires seront désindexés le jour de leur départ du territoire.

Questions UTFO

Ces questions portent surtout sur les agents (plan de formation, demande d'un local pour les agents dans chaque établissement, rétribution en heures supplémentaires pour les agents qui interviennent dans un projet pédagogique) et sur les concours internes au vice-rectorat.

La Vice Rectrice indique qu'effectivement chaque établissement devrait mettre à disposition un local avec poste informatique pour les agents. Les agents ne peuvent être rémunérés en HSE comme les enseignants même s'ils participent matériellement à un projet.

Lever de la séance à 17h30